

AD'EX AUDIT

~~~~~

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale  
Ouest-Atlantique

~~~~~

37 rue du Bignon

35510 CESSON-SEVIGNE

Siret : 939 646 188 00010

☎ : 02.99.51.34.51

~~~~~

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA  
SITUATION DE LA SOCIETE**

**AKL**

SARL au capital de 25 000€  
RCS RENNES 802 346 916  
167 Route de Lorient  
35000 RENNES

## **Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société AKL, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

A l'associé unique de la société AKL,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce par décision de l'associé unique en date du 16 octobre 2025, nous avons établi le présent rapport, afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **MISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de ses caractéristiques financières et d'exploitation.

### **MISSION DE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser les avantages particuliers stipulés ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

## **I - HISTORIQUE ET SITUATION ACTUELLE DE LA SARL AKL**

La société AKL, a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle a été immatriculée en date du 16 mai 2014 au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 802 346 916.

### **Le capital**

Le capital social, à la date de notre rapport, est composé de 250 parts sociales de 100 euros chacune, entièrement libérées, et s'élève à 25 000 euros.

### **Les associés**

La liste des associés à la date de mon rapport s'établit ainsi :

- |                     |           |
|---------------------|-----------|
| - LHERMENIER AND CO | 250 parts |
|---------------------|-----------|

|                                                           |                  |
|-----------------------------------------------------------|------------------|
| Total égal au nombre de parts composant le capital social | <u>250 parts</u> |
|-----------------------------------------------------------|------------------|

### **La gérance**

Monsieur LHERMENIER KEVIN est gérant de la société.

### **L'objet social**

La société AKL a pour objet en France comme à l'étranger :

- L'achat, la vente de tous meubles meublants et plus particulièrement de meubles de cuisines, d'appareils électroménagers et de tous accessoires s'y rapportant et d'une manière générale de tous articles concernant l'équipement de la cuisine à l'exception de tous produits alimentaires.
- Le commerce international et national en général et toutes opérations d'achat et vente ou location ou distribution par tous moyens y compris la vente par correspondance ou encore par toute succursale, filiale, de tous biens d'équipement et tous produits de consommation ; Elle pourra importer et exporter tous produits et ses activités. La société étendra ses activités à l'ensemble du monde,
- Les activités annexes ou connexes à ces activités, lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location gérance,
- Et plus généralement, toutes opérations civiles et commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

### **Le siège social**

Le siège social de la société est actuellement fixé au 167 route de Lorient 35000 RENNES.

### **L'exercice social**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## **II – TRANSFORMATION DE LA SARL AKL EN SAS**

La transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée ne peut être réalisée que si les règles particulières à la nouvelle forme sont respectées.

A la date de notre rapport, nous n'avons pas relevé d'incompatibilité de la société avec la nouvelle forme juridique.

## **III – EXAMEN DE LA SITUATION DE LA SARL AKL**

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 constitue le document de synthèse sur lesquels nos travaux ont porté.

Nos travaux ont été réalisés en appliquant la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission.

Les investigations effectuées permettent de conclure sur le niveau des capitaux propres par rapport au capital social.

### **La valeur des biens composant l'actif social**

A la date du 31 décembre 2024, l'actif de la société s'élève à 915 363 euros. Celui-ci se décompose de la façon suivante :

- Immobilisations incorporelles : 5 000 euros soit 0.55% de l'actif de la société ;
- Immobilisations corporelles : 82 910 euros soit 9.06% de l'actif de la société ;
- Immobilisations financières : 4 349 euros soit 0.48% de l'actif de la société ;
- Stock : 225 814 euros soit 24.67% de l'actif de la société ;
- Créances : 165 203 euros soit 18.05% de l'actif de la société ;
- Disponibilités et VMP : 410 123 euros soit 44,80% de l'actif de la société ;
- Charges constatées d'avance : 21 964€ soit 2.40% de l'actif de la société.

Nos diligences ont été orientées sur l'examen de la composition et de la correcte évaluation de ces éléments d'actifs. Nous avons par ailleurs procédé à un examen des dettes et nous nous sommes assurés de l'exhaustivité du passif social dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

Les conclusions de notre analyse sont les suivantes :

#### **Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles représentent 5 000 euros en valeur nette au 31 décembre 2024. Le rapprochement entre le fichier des immobilisations et la comptabilité est satisfaisant.

#### **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles représentent 82 910 euros en valeur nette au 31 décembre 2024. Le rapprochement entre le fichier des immobilisations et la comptabilité est satisfaisant. Elles se décomposent en valeur nette de la façon suivante :

- Agencements, aménagements, installations générales pour 65 161 euros ;
- Matériel de transport pour 14 376 euros ;
- Matériel de bureau pour 3 374 euros ;
- Mobilier pour 0 euros.

Nous n'avons pas d'observation sur ces éléments d'actif.

### Immobilisations financières :

Les immobilisations financières représentent 4 349 euros en valeur nette au 31 décembre 2024. Le rapprochement entre le fichier des immobilisations et la comptabilité est satisfaisant.

Nous n'avons pas d'observation sur ces éléments d'actif.

### Stock :

Les stocks représentent 225 814 euros au 31 décembre 2024.

Nous avons rapproché l'inventaire des stocks au 31 décembre 2024 avec la comptabilité. Ce rapprochement n'a fait apparaître aucun écart.

En revanche, l'analyse du stock nous conduit à formuler le constat suivant : les cuisines d'exposition acquises sont comptabilisées en stocks au prix de revient. Ce traitement n'est pas conforme aux préconisations comptables. En conséquence, ces cuisines devraient être comptabilisées en immobilisations et faire l'objet d'un amortissement, néanmoins l'impact sur les capitaux propres reste non significatif.

### Autres créances :

Les autres créances représentent 149 125 euros au 31 décembre 2024. Elles sont principalement composées par des créances auprès de l'état, notamment une créance d'impôt sur les bénéfices de 39 266 euros. La société a également mise à disposition une somme de 84 403 euros auprès de sa société sœur.

A partir des documents communiqués, nous n'avons pas d'observation à communiquer.

### Disponibilités et VMP :

Les disponibilités et les VMP s'élèvent à 410 123 euros au 31 décembre 2024 et se décomposent de la façon suivante :

- B.N.P. : 309 846 euros ;
- Portefeuille VMP : 100 277 euros.

Nos diligences ont consisté à valider le niveau des disponibilités à partir des relevés bancaires, nous avons également obtenu un état du portefeuille des VMP valorisé au 31 décembre 2024.

Nous n'avons pas d'observation à vous faire part sur cet élément d'actif.

### Charges constatées d'avance :

Elles représentent 21 964 euros au 31 décembre 2024. J'ai procédé à l'examen de la composition des charges constatées d'avance.

Elles sont principalement composées :

- Locations immobilières pour 12 470 euros
- Cotisations RSI : CSG non déductible pour 507 euros
- Cotisations RSI : CSG pour 1 188 euros
- Cadeaux clients pour 1 780 euros

Nous avons procédé à l'examen des écritures constatées en charges payées d'avance et au rapprochement par sondages avec les pièces justificatives. Nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives.

### Analyse des dettes :

Les dettes représentent 370 070 euros au 31 décembre 2024. Elles sont principalement liées à des dettes auprès des établissements de crédit pour 89 976 euros (emprunts auprès de la B.N.P.).

Les avances clients représentent 26 370 euros au 31 décembre 2024.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés représentent 172 138 euros au 31 décembre 2024. Elles sont composées de 155 119 euros de dettes fournisseurs et de 17 019 euros de factures non parvenues.

Les dettes fiscales et sociales d'un montant de 78 663 euros au 31 décembre 2024, sont principalement composées de dettes sociales pour 35 136 euros et de dettes fiscales pour 43 527 euros.

Nos diligences ont consisté à analyser la composition de ces dettes et à les rapprocher avec les pièces justificatives. Nous n'avons pas relevé de sous-évaluation du passif.

#### Analyse des opérations de la période :

Nous avons procédé à l'examen des produits et charges de l'exercice 2024.

Le rapprochement du chiffre d'affaires comptable avec les états du logiciel de gestion commerciale n'a pas fait apparaître d'écart significatif.

Nous avons par ailleurs procédé à un examen analytique des frais généraux et apprécié la cohérence des écritures d'inventaire. Nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives sur la césure des exercices.

Le rapprochement entre les états de paie et la comptabilité est satisfaisant.

#### Evolution de l'activité :

Une balance générale à jour au 31 octobre 2025 nous a été communiquée. Nous avons réalisé une revue analytique de l'activité à cette date, nous n'avons pas mis en évidence d'éléments significatifs remettant en cause la valorisation des capitaux propres de la société.

### **Capitaux propres**

Au 31 décembre 2024, la situation nette comptable s'élève à 545 293€.

L'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 n'a pas mis en évidence d'éléments significatifs remettant en cause la valorisation des éléments de l'actif social ou l'exhaustivité du passif.

A la date de notre rapport, le montant des capitaux propres de la Société est au moins égal à celui du capital social.

### **Les avantages particuliers**

Notre mission comporte également l'appréciation des avantages particuliers susceptibles de profiter à des associés ou à des tiers.

Nous n'avons pas eu à constater d'éléments susceptibles d'être signalés dans le présent rapport.

## **IV – CONCLUSION**

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

**Fait à Cesson-Sevigne,  
Le 22 décembre 2025**

**Sébastien CHERRUAULT**  
Commissaire aux comptes et à la transformation